

# Rapport 2023 en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

| 27 février 2024



## 5N Plus inc.

Le présent rapport (le « rapport »), produit au nom de 5N Plus inc. (« 5N+ », la « Société », « nous » ou « notre »), est préparé conformément au paragraphe 11(1) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») et se rapporte à notre plus récent exercice écoulé, clos le 31 décembre 2023. Ce rapport présente les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises – au Canada ou ailleurs – ou de leur importation au Canada par la Société.

## Historique et structure de la Société

5N Plus inc. est issue de la fusion, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, de 5NPlus inc. et 6367909 Canada inc., deux sociétés membres du même groupe, sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Le siège social de la Société et principal établissement est situé au 4385, rue Garand, Montréal (Québec) H4R 2B4.

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « VNP » depuis le 20 décembre 2007.

Les principales filiales de 5N+ au 31 décembre 2023 ainsi que leur territoire de constitution et le pourcentage d'actions avec droit de vote détenu directement ou indirectement par la Société sont présentés ci-dessous :

5N PV GmbH (Allemagne)	100 %
5N Plus Asia Limited (Hong Kong)	100 %
5N Plus Lübeck GmbH (Allemagne)	100 %
5N Plus Wisconsin Inc. (Connecticut, États-Unis)	100 %
AZUR SPACE Solar GmbH (Allemagne)	100 %

Comme le permettent les lois sur les valeurs mobilières, certaines filiales dont l'actif total ne représente pas plus de 10 % de l'actif consolidé de la Société au 31 décembre 2023 ou dont les ventes et les produits d'exploitation ne représentent pas plus de 10 % des ventes consolidées et des produits d'exploitation consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été omises.

## Secteurs d'activité

Nos produits et services se répartissent entre deux secteurs opérationnels : celui des Semiconducteurs spécialisés et celui des Matériaux de haute performance. Chez 5N+, nous ne sommes pas que producteurs, nous valorisons également des sous-produits provenant d'autres industries. Cette stratégie d'approvisionnement permet de réduire les déchets provenant de l'exploitation minière grâce à leur réutilisation et d'élargir notre marché source, ce qui a pour effet de renforcer notre chaîne d'approvisionnement et de diminuer les coûts. En maximisant l'utilisation de sous-produits dans nos processus, nous réduisons également notre dépendance envers les matériaux vierges, ce qui, en retour, réduit les besoins énergétiques et les coûts associés à l'extraction primaire.

### **Semiconducteurs spécialisés**

Notre secteur Semiconducteurs spécialisés fabrique et vend des produits utilisés dans plusieurs applications destinées aux secteurs de l'énergie renouvelable, des satellites spatiaux ainsi que de l'imagerie. Les marchés essentiellement concernés sont ceux de l'énergie solaire terrestre et spatiale (panneaux photovoltaïques à couches minces et systèmes photovoltaïques à concentration), de l'imagerie médicale, de l'imagerie infrarouge, de l'optoélectronique, de même que des applications avancées dans les secteurs de l'électronique. Ces produits sont vendus comme composés semiconducteurs, substrats semiconducteurs, métaux de très grande pureté, substrats semiconducteurs fabriqués par épitaxie et cellules solaires.

Les activités du secteur Semiconducteurs spécialisés sont exercées en Amérique du Nord et en Europe et regroupent 565 employés. Nos principaux produits sont associés à des métaux comme le cadmium, le zinc, le tellure, le germanium, l'indium et l'antimoine.

### **Matériaux de haute performance**

Notre secteur Matériaux de haute performance est principalement associé au bismuth, l'un des rares métaux lourds à ne pas être dangereux pour la santé humaine ou l'environnement. Nous sommes fiers de fournir ce produit à nos clients en guise de solution de rechange au plomb, puisqu'il est doté de propriétés métallurgiques similaires. Nous fournissons plus de 50 % du bismuth et des produits chimiques à base de bismuth utilisé dans le monde pour diverses applications dans les secteurs de la santé, des produits pharmaceutiques et de l'électronique. Nos matériaux de haute performance sont également utilisés dans beaucoup d'autres applications, notamment dans le secteur des produits pharmaceutiques et celui des soins de santé, ainsi que sous forme d'additifs alimentaires pour animaux et pour la production industrielle. 5N+ est un important producteur de produits chimiques spécialisés et vend ses produits sous leur forme élémentaire ou en alliages.

Les activités du secteur Matériaux de haute performance sont exercées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie et regroupent 180 employés.

### **Chaîne d'approvisionnement**

Les matières premières clés comprennent des concentrés de métaux spéciaux que nous procurons de nombreux fournisseurs de métaux non ferreux avec lesquels nous avons des relations commerciales de longue date. En règle générale, le cadmium et l'indium sont des produits dérivés de l'affinage du zinc et sont achetés auprès de producteurs de zinc sous diverses formes. Le germanium, un produit dérivé du zinc ou du charbon, est habituellement obtenu sous forme élémentaire. Le tellure est un produit dérivé de l'affinage du cuivre, du zinc ou de l'or. Il s'obtient de diverses sources à l'échelle mondiale. Nos capacités en amont nous permettent de valoriser le métal provenant de concentrés complexes en plus des achats fermes de métal que nous effectuons sur les marchés des métaux.

### **Gouvernance, politiques et processus de revue diligente**

#### **Survol**

Nous nous engageons à respecter les droits de la personne dans tous les aspects de nos opérations et activités commerciales et à intégrer le principe de conduite responsable des affaires dans nos politiques et nos systèmes de gestion.

Notre conseil d'administration est responsable de la gérance globale de 5N+ et de la surveillance de la gestion des activités. Le conseil d'administration a mandaté deux comités pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, notamment en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises et le respect des exigences légales et réglementaires : le comité d'audit et de gestion des risques, et le comité de gouvernance et de rémunération, tous deux composés d'administrateurs indépendants. Nous avons officiellement confié la responsabilité et la surveillance des questions ESG au comité de gouvernance et de rémunération et nous réévaluons continuellement la composition du conseil d'administration afin de nous assurer qu'elle s'accorde avec les objectifs de la Société.

#### **Notre approche en matière de développement durable**

5N+ a pour mission est d'être essentielle à ses clients, d'offrir une culture prisée par ses employés et d'inspirer confiance à ses actionnaires, tout en cherchant à favoriser l'innovation et le déploiement technologique. La réalisation de notre mission passe par une démarche durable, innovante et résiliente, qui nous aide à créer de la valeur à long terme pour nos parties prenantes. Notre approche en matière de développement durable est au cœur même de notre mission. Ainsi, nous exerçons nos activités de façon éthique, tout en réduisant notre impact sur l'environnement et en soutenant nos chaînes d'approvisionnement et nos collectivités.

En tant que spécialistes dans l'affinage et le traitement des métaux, nous travaillons de près avec certains des plus grands fournisseurs du monde pour nouer des partenariats durables. Nous offrons à nos clients et à nos partenaires des outils technologiques clés uniques leur permettant de saisir de nouvelles occasions, et trouvons des moyens de participer à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction de notre impact environnemental. Dans ces relations mutuellement bénéfiques, nous créons des occasions bilatérales d'amélioration et générons une valeur durable pour 5N+, la société et notre environnement. Nos programmes de développement durable réduisent notre empreinte écologique et protègent notre entreprise par la création de chaînes d'approvisionnement diversifiées et indépendantes et l'adoption de pratiques d'approvisionnement durables.

### Déclaration des droits de la personne

En 2023, nous avons adopté la Déclaration des droits de la personne de 5N+, qui s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nous nous efforçons d'adhérer aux principes énoncés dans ces lignes directrices et de nous conformer à toutes les lois applicables, quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités. La Déclaration des droits de la personne stipule expressément que nous ne tolérons aucune forme de travail des enfants, de travail forcé, d'exploitation ou d'abus sexuels, d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains, que ce soit dans le cadre de nos activités, de celles de nos fournisseurs ou des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Cette Déclaration des droits de la personne s'applique à 5N+ et à ses filiales, ainsi qu'à tous ses employés, y compris ses administrateurs et dirigeants. Les partenaires commerciaux et les fournisseurs de la Société sont également tenus de respecter les principes décrits dans la Déclaration des droits de la personne dans le cadre de leurs propres opérations et activités commerciales.

### Code de conduite

En 2009, nous avons officiellement mis en œuvre notre Code de conduite. Celui-ci ne remplace pas les obligations prévues par la loi et ne peut répondre à toutes les questions. Il vise plutôt à dicter les principes généraux d'un comportement acceptable dans les rapports que nous entretenons avec les autres employés, les clients, les fournisseurs, les investisseurs et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Le Code de conduite s'applique à 5N+ et à ses filiales, notamment tous les employés, dirigeants, administrateurs, agents, consultants, fournisseurs et partenaires de la Société. Le Code de conduite peut être consulté sur notre site Web : [Code de conduite](#).

En 2009, nous avons également adopté la Politique de dénonciation visant à répondre aux préoccupations sérieuses qui pourraient avoir des conséquences sur la Société, comme des rapports financiers erronés, des activités illégales ou des violations de politiques. Les employés, dirigeants, administrateurs, agents, consultants, fournisseurs et partenaires seront protégés contre les représailles ou la victimisation découlant d'une dénonciation effectuée de bonne foi. La Politique de dénonciation peut être consultée sur notre site Web : [Politique de dénonciation](#).

### Évaluation et gestion de nos risques

Dans le cours normal des activités, la direction identifie les facteurs de risque pouvant nuire à la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie et à atteindre ses objectifs de croissance à long terme, et elle met en place des stratégies afin d'en réduire l'incidence sur la performance de la Société. Deux fois par année, les équipes de direction des sites et le service d'audit interne du siège social ont le mandat de passer en revue tous les risques d'entreprise. Les risques et les mesures d'atténuation des risques sont présentés au comité d'audit et de gestion de risques et au conseil d'administration périodiquement.

Nous avons entamé le processus d'identification des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, mais au moment de la rédaction du présent rapport, nos évaluations présentent encore des lacunes. Les risques sont principalement liés au secteur dans lequel nous exerçons nos activités, aux types de produits que nous produisons, vendons, distribuons ou importons, à l'emplacement de nos activités et opérations, aux matières premières ou produits de base utilisés dans nos chaînes d'approvisionnement et à nos fournisseurs directs. Nous ne supervisons ni ne contrôlons nos fournisseurs et, malgré les mesures accrues que nous prenons pour nous assurer que l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement est exempte de travail forcé ou de travail des enfants, il pourrait néanmoins demeurer un risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cas des produits que nous nous procurons auprès de tiers pour lesquels nous ne disposons pas d'une visibilité complète sur la chaîne d'approvisionnement. La probabilité de travail forcé ou de travail des enfants en lien avec notre chaîne d'approvisionnement augmente dans le cas des fournisseurs indirects, d'où la nécessité d'exercer une vigilance accrue et de mettre en place des mesures proactives pour éviter de telles circonstances.

Bien que nous n'ayons relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous sommes résolus à demeurer vigilants et à faire preuve de prudence, et nous nous engageons à élaborer un cadre de gestion des risques approprié. En outre, nous prévoyons adopter, en 2024, un Code de conduite des fournisseurs visant à nous permettre de gérer efficacement les risques de travail forcé et de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Le Code de conduite des fournisseurs explicitera nos attentes à cet égard envers nos fournisseurs et devrait notamment exiger de nos fournisseurs directs qu'ils se portent garants de l'absence de travail forcé dans leur chaîne d'approvisionnement.

### Mesures correctives

La Société s'engage à respecter les normes de déontologie, de morale et de conduite commerciales les plus élevées possible. Les employés qui ont connaissance d'une violation possible du Code de conduite, ou d'une violation commise par la Société ou l'un de ses employés, ont la responsabilité importante de la dénoncer. La Politique de dénonciation permet aux employés d'exprimer leurs préoccupations tout en ayant l'assurance qu'ils seront protégés contre les représailles ou la victimisation en cas de dénonciation de bonne foi. Si un employé soupçonne ou est témoin d'un comportement contraire à l'éthique ou illégal, il doit en faire le signalement en utilisant l'un des canaux désignés. L'identité de l'auteur d'un signalement ou d'une personne qui participe à une enquête restera confidentielle. Les préoccupations peuvent également être exprimées à tout moment, de manière anonyme, au moyen de notre formulaire de dénonciation.

Aucun rapport ni aucune plainte concernant le travail forcé ou le travail des enfants n'ont été reçus à ce jour. Le cas échéant, nous sommes déterminés à honorer nos engagements et à lutter contre ces enjeux, et nous nous efforcerons d'en atténuer activement toute répercussion défavorable, y compris financière, sur la Société et ses activités.

### Formation

Bien que la Société n'offre actuellement pas de formation aux employés sur le travail forcé ou le travail des enfants, chaque employé de 5N+ doit signer une attestation confirmant qu'il a lu et bien compris le Code de conduite. Tous les employés sont tenus de lire le Code de conduite au moins une fois l'an et de confirmer l'avoir fait en signant le formulaire Attestation relative à l'examen annuel du Code de conduite. Les membres du conseil d'administration de 5N+ attestent tous les ans avoir lu, compris et mis en application le contenu du Code de conduite. En outre, nous avons l'intention de proposer des séances de formation ciblées sur le travail forcé et le travail des enfants aux personnes concernées en temps voulu.

Tout manquement d'un employé au Code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires et des sanctions pouvant aller jusqu'au congédiement, et certains manquements au Code de conduite peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires. La Société attend des tiers avec lesquels elle interagit qu'ils adoptent des pratiques compatibles avec le Code de conduite et pourrait mettre fin à toute relation d'affaires avec un tiers agissant d'une manière incompatible avec ses valeurs et ses pratiques.

### Évaluation de l'efficacité

Dans le cadre de nos efforts pour répondre davantage de nos actes devant nos clients et les collectivités, nous devons présenter notre performance, les secteurs où nous nous améliorons et ceux où nous avons encore des améliorations à faire. La communication de nos progrès est importante pour établir une relation de confiance avec nos parties prenantes et pour leur montrer que nous sommes résolus à respecter nos engagements. Tout en étant conscients de la complexité que comporte en soi l'évaluation de l'efficacité de nos actions visant à garantir l'absence de travail forcé ou de travail des enfants dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, nous reconnaissons l'importance de pareille évaluation pour atténuer les risques.

Bien que nous n'ayons pas encore mis en place de politiques et de procédures officielles pour évaluer l'efficacité des diverses mesures que nous avons mises en œuvre pour atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants au sein de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement, nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour en évaluer l'efficacité.

### Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de 5N Plus inc., conformément à l'alinéa 11(4)(a) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je soussigné atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour l'entité énumérée ci-dessus. À ma connaissance, et avec la diligence raisonnable dont j'ai fait preuve, je confirme que les renseignements contenus dans le présent rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année stipulée.

J'ai le pouvoir de lier 5N Plus inc.

Par : 

Nom complet : Gervais Jacques

Titre : Président et chef de la direction

Date : 27 février 2024